LACROIX S.A.

Capital social: 25.000.000 €

8, impasse du Bourrelier 44800 SAINT-HERBLAIN

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 30 septembre 2016

ASSEMBLEE GENERALE du 24 février 2017

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL – A.R.C.

ERNST & YOUNG et Autres

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de POITIERS Membre de la Compagnie Régionale de VERSAILLES

52, rue Jacques-Yves Cousteau Bât. B – B.P. 743 85018 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX 3, rue Emile Masson B.P. 21919 44019 NANTES CEDEX 1

Ce rapport contient 3 pages

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

<u>CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE</u> GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société VINILA INVESTISSEMENTS

Personnes concernées: MM. Jean-Paul BEDOUIN, Vincent BEDOUIN et Nicolas BEDOUIN

Poursuite de la convention d'animation mise en place auprès de la société Vinila Investissements moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de € 240.000.

La charge au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 s'élève à € 240.000.

Fait à LA ROCHE-SUR-YON et à NANTES, le 30 janvier 2017

Les Commissaires aux Comptes

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL – A.R.C.

ERNST & YOUNG et Autres

Jérôme BOUTOLLEAU

Associé

François MACE

Associé

LACROIX S.A.

Capital social: 25.000.000 €

8, impasse du Bourrelier 44800 SAINT-HERBLAIN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES EXISTANTES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 24 février 2017

HUITIEME RESOLUTION

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL - A.R.C.

ERNST & YOUNG et Autres

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de POITIERS

52, rue Jacques-Yves Cousteau Bât. B – B.P. 743 85018 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX Membre de la Compagnie Régionale de VERSAILLES

3, rue Emile Masson B.P. 21919 44019 NANTES CEDEX 1 S.A.S. à capital variable

Ce rapport contient 2 pages

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES EXISTANTES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions des articles L. 225-197- 2 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 3 % du capital de la société.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes.

Il appartient au directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à LA ROCHE-SUR-YON et à NANTES, le 30 janvier 2017

Les Commissaires aux Comptes

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL - A.R.C.

ERNST & YOUNG et Autres

François MACE

Associé

Jérôme BOUTOLLEAU

Associé

LACROIX S.A.

Capital social: 25.000.000 €

8, impasse du Bourrelier 44800 SAINT-HERBLAIN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 24 février 2017

SEPTIEME RESOLUTION

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL - A.R.C.

ERNST & YOUNG et Autres

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de POITIERS

52, rue Jacques-Yves Cousteau Bât. B – B.P. 743 85018 LA ROCHE SUR YON CEDEX Membre de la Compagnie Régionale de VERSAILLES

3, rue Emile Masson B.P. 21919 44019 NANTES CEDEX 1 S.A.S. à capital variable

Ce rapport contient 2 pages

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options d'achat d'actions au bénéfice des dirigeants, des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société Lacroix S.A. et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des options d'achat d'actions.

Il appartient à votre directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat des actions sont précisées dans le rapport du directoire et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat des actions.

Fait à LA ROCHE-SUR-YON et à NANTES, le 30 janvier 2017

Les Commissaires aux Comptes

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL - A.R.C.

ERNST & YOUNG et Autres

François MACE

Associé

Jérôme BOUTOLLEAU

Associé

LACROIX S.A.

Capital social : 25.000.000 €

8, impasse du Bourrelier 44800 SAINT-HERBLAIN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2016

ASSEMBLEE GENERALE du 24 février 2017

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL - A.R.C.

ERNST & YOUNG et Autres

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de POITIERS

52, rue Jacques-Yves Cousteau Bât. B – B.P. 743 85018 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX Membre de la Compagnie Régionale de VERSAILLES

3, rue Emile Masson B.P. 21919 44019 NANTES CEDEX 1

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à *l'exercice clos le 30 septembre 2016*, sur :

- ♦ le contrôle des comptes annuels de la société *LACROIX S.A.*, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- ♦ la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3.2.3 relative aux titres de participation et aux créances rattachées présente les modalités de détermination de leur valeur d'inventaire conduisant à la constitution éventuelle d'une provision pour dépréciation.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les valeurs d'usage des titres de participation et des créances vis-à-vis des entreprises liées, notamment à revoir, lorsque cela est applicable, l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à LA ROCHE-SUR-YON et à NANTES, le 30 janvier 2017

Les Commissaires aux Comptes

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL - A.R.C.

ERNST & YOUNG et Autres

Jérôme BOUTOLLEAU

Associé

François MACE

Associé



1 Bilan

BILAN ACTIF		Exercice 2016			Exercice 2015
(en K€)	Note	Brut	Amort & Prov	Net	Net
Immobilisations Incorporelles	3.3.1	90	65	26	36
Immobilisations Corporelles	3.3.1	1 360	414	947	1 033
Immobilisations Financières (1)	3.3.1	72 899	7 102	65 797	67 273
ACTIF IMMOBILISE	1119,211 11111 (211 12 22 22	74 350	7 580	66 770	68 342
Avances, acomptes versés sur commandes		0		0	14
Creances Clients & Cpts Ratt	3.3.2	501		501	540
Creances Diverses	3.3.2	45 423		45 423	35 354
Valeurs Mobilières de Placement (2)	3.3.3	12 268		12 268	14 099
Disponibilites		321		321	323
Charges Constatées d'Avance	3.3.7	63		63	69
ACTIF CIRCULANT		58 576	0	58 576	50 399
TOTAL GENERAL	1779 a. a. 7 a. 7 a.	132 926	7 580	125 346	118 740

⁽¹⁾ Dont Titres de participation pour K€ 67 784 en valeur brute, provision sur titres pour K€ 6 805

⁽²⁾ Dont actions propres pour K€ 1 181

BILAN PASSIF (en K€)	Note	Exercice 2016	Exercice 2015
Capital	3.3.4	25 000	25 000
Primes d'Emission, Fusion et apport	3.3.4	3 455	3 455
Réserve Légale	3.3.4	2 517	2 517
Autres Réserves	3.3.4	52 000	38 500
Report a Nouveau	3.3.4	478	222
Provisions réglementées	3.3.4	40	28
Résultat	3.3.4	10 432	15 183
CAPITAUX PROPRES		93 923	84 906
Provisions pour Risques et Charges	3.3.5	63	257
PROVISIONS		63	257
Emprts & Det.c/o Ets Crdt(2)	3.3.2	14 250	18 629
Emprunts & Dettes Fin. Divers.	3.3.2	16 210	14 071
Dettes Fournisrs & Cpts Ratt	3.3.2	331	267
Dettes Fiscales et Sociales.	3.3.2	569	534
Dettes sur immobilisations	3.3.2		
Autres	3.3.2		76
TOTAL DETTES (1)		31 360	33 577
TOTAL GENERAL	1 (1 (1 (1 (1 (1 (1 (1 (1 (1 (1 (1 (1 (1	125 346	118 740
(1) Dettes et produits constatés d'avance à - d'un an		21 299	19 524
(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques		112	104



2 Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (en K€)	Note	Exercice 2016	Exercice 2015
Chiffre d'Affaires Net		2 513	1 806
Reprises s/ Provisions & Transfert de charges		25	25
Autres Produits		0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION		2 538	1 832
Autres Achats externes		1 540	1 152
Impots, Taxes & Assimiles		131	127
Charges de Personnel	3.5.1	1 651	1 315
Dotations aux Amortis.& Provisions		119	101
Autres Charges		30	28
CHARGES D'EXPLOITATION		3 471	2 723
RESULTAT EXPLOITATION (I) (1) (2)		-933	-892
Produits de Participation(3)		8 306	12 838
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		82	108
Autres Inter.& Prod.Assimil.(3)		397	354
Reprises s/ Provisions & Transfert de charges		215	20
Produits / cessions de valeurs mob. placement		1	4
PRODUITS FINANCIERS	-	9 001	13 324
Dotations aux Amortis. & Provisions	1 1	298	3
Interest & Charges Assimil(4)	1 1	361	381
Charges / cessions de val mob placement		0	
CHARGES FINANCIERES		658	384
RESULTAT FINANCIER (II)		8 343	12 939
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I +II)	# 17.40 8.4 YE 40 L. 4	7 410	12 047
Sur Operations en Capital		7	13
Reprises sur provisions		3	9
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		10	22
Sur Operations de Gestion		0	0
Sur Operations en Capital		35	7
Dotations amortiss et provisions		15	15
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	Man Macor (France 1955 peak	50	22
= RESULTAT EXCEPT.	3.4.1	-40	-1
Particip. des Salaries(IX)			
Impots sur les Benefices(X)	3.4.2	-3 062	-3 137
Total des produits		11 550	15 177
Total des charges	ar and appears surveying the se	1 118	-7
BENEFICE OU PERTE	5. NOTICE TO SERVE TO	10 432	15 183
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	LL		10 100
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		8 613	13 100
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées		65	93



3 Annexe

3.1 Faits majeurs de l'exercice

Au cours de l'exercice, la société Lacroix SA a acquis des titres LACROIX SOFREL auprès d'un actionnaire hors groupe.

3.2 Principes et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables françaises ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en accord avec le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes comptables, d'évaluation et d'estimation

Néant

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

3.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties suivant le mode linéaire :

 Concessions, brevets, licences, logiciels 1 à 10 ans linéaire

3.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la

production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût des productions de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de transport 4 à 10 ans linéaire
- Matériel de bureau informatique 4 à 10 ans linéaire
- Mobilier 15 ans linéaire.

3.2.3 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et autres titres immobilisés correspond au coût d'achat hors frais accessoires. Les créances rattachées à des participations sont évaluées à leur coût historique.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute. Cette valeur d'usage est appréciée au cas par cas en tenant compte notamment de la situation générale, des perspectives d'activités et de résultats de chacune des sociétés concernées.

3.2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.2.5 Valeurs mobilières de placement

Leur valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée à la clôture.

Les stocks options sont comptabilisées dans les VMP.

3.2.6 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur dans la monnaie de référence à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises



figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écarts de conversion ». Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

3.2.7 Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées de manière à prendre en compte les obligations de la société à l'égard de tiers, dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente, et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Elles sont évaluées en tenant compte des informations disponibles et le cas échéant après consultations des experts et conseils de l'entreprise.

- Le montant comptabilisé au titre de la provision pour retraite a été évalué suivant la méthode actuarielle dite au prorata "des droits au terme" autrement dénommée "méthode rétrospective des unités de crédit projetées". Aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé à ce titre."
- Depuis la clôture de l'exercice 2013/2014, la société applique la recommandation de l'ANC R 2013-02. La société a opté pour la méthode n°2 qui permet de traiter les écarts actuariels selon la méthode du corridor. Cette méthode consiste à constater en engagements hors bilan les écarts actuariels compris dans le corridor et à amortir en résultat ceux compris à l'extérieur du corridor.

3.2.8 CICE

Concernant la comptabilisation du CICE, la société a retenu l'option, proposée par l'ANC, de comptabilisation en minoration des charges de personnel dès la clôture au 30/09/2013. Ainsi, un produit de 5 K€ a été comptabilisé en moins des charges de

personnel dans les comptes au 30 septembre 2016.

3.2.9 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments de résultat qui ne se rattachent pas aux activités ordinaires de l'entreprise.

Il comprend également les éléments qui, bien que se rattachant aux activités ordinaires, présentent un caractère exceptionnel dans leurs montants et leur survenance.

3.2.10 Impôt sur les bénéfices

La société LACROIX SA (société tête de Groupe) et ses filiales intégrées (toutes détenues à plus de 95% ont décidé d'opter pour le régime d'intégration fiscale des groupes prévu par les articles 223 A et suivants du CGI, en date du 27 septembre 1996, pour 5 ans à compter du 1er octobre 1996. Depuis le 1^{er} octobre 2001, l'option pour l'intégration fiscale fait l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

L'impôt pris en charge par les filiales est celui qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale, la mère comptabilisant en résultat les différentiels d'impôts provisoires ou définitifs provenant de l'application du régime.

Au 30/09/2016, le périmètre fiscal intègre les entités suivantes :

Liste des filiales

Lacroix Electronics

Lacroix Electronics Solutions

Lacroix Océan Indien

Lacroix Signalisation

Lacroix Sofrel

Lacroix III

Lacroix City

Lacroix V

Lacroix VI Lacroix VII

Lacroix Traffic

Lacroix Sogexi



3.3 Notes sur le Bilan

Sauf cas contraire, les montants sont exprimés en K€.

3.3.1 Variation de l'actif immobilisé, amortissements et provisions

VALEURS BRUTES	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement		9		9
Autres postes d'immobilisations incorporelles	91	10	20	82
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions, Matériel de bureau, informatique, installations	1 357	3		1 360
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participations (1)	67 689	95		67 784
Autres titres immobilisés	50	50		50
Prêts et autres immobilisations financières	6 339	374	1 647	5 065
TOTAL	75 527	491	1 667	74 350

AMORTIS. & PROVISIONS	Ouverture	Augmentation	Diminution	Cloture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement		2		2
Autres postes d'immobilisations incorporelles	55	8		63
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions, Matériel de bureau, informatique, installations	325	89		414
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participations (1)	6 805			6 805
Prêts et autres immobilisations financières	0	297		297
TOTAL	7 185	395	0	7 580

Les mouvements de prêts et autres immobilisations financières concernent des actions propres non affectées aux différents plans ainsi que le contrat de liquidité.

⁽¹⁾ Dépréciation des titres de l'électronique (Note 3.5.6).



3.3.2 Etat des Créances et des dettes

ЕГАТ	DES CREANCES & DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au	A plus de 5 ans
Etat des créance		0)6_333.5	1966 GRESTARIES SAIR	plus	
Créances rattaché	es à des participations				
Prêts		2 471	943	1 529	
Autres immobilisa	tions financières	2 594	y 1.5	1 323	2 594
Clients douteux ou	ı litigieux				2 3)4
Autres créances c	lients	501	501		
Créances représer	ntatives de titres prêtés				
Personnel et comp					
Sécurité sociale et	autres organismes sociaux				
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	5 364	5 364		
collectivités	Taxe sur le valeur ajoutée	45	45		
	Autres impôts, taxes et assimilés				
publiques	Divers	4	4		
Groupe et associés	s	40 009	40 009		
Débiteurs divers		1	1		
Charges constatée	es d'avance	63	63		
TOTAUX		51 053	46 930	1 529	2 594
Etat des dettes					
Emprunts obligatai					
Autres emprunts o	bligataires convertibles				
Emprunts et	AA 2940 BO BO BO BO				
detttes auprès des		113	113		
établissements de					
crédits	à plus d'un an à l'origine	14 137	4 077	9 998	62
Emprunts et dettes	financières divers				02
Fournisseurs et co	mptes rattachés	331	331	l	
Personnel et comp	tes rattachés	226	226		
Sécurité sociale et	autres organismes sociaux	199	199		
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices				
collectivités	Taxe sur le valeur ajoutée	100	100		
publiques	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, taxes et assimilés	45	45		
Dettes sur immobil	lisations et comptes rattachés				
Groupe et associés		16 210	16 210		
Autres dettes					
	ive de titres empruntés				
Produits constatés					
TOTAUX		31 360	21 299	9 998	62
	en cours d'exercice	1 000			
Emprunts rembour	sés en cours d'exercice	5 388		Processing to the state of the	I I



3.3.3 Valeurs mobilières de placement

	Exercice 2016	Exercice 2015
Actions propres (1)	1 181	881
Placement (2)	11 086	13 219
TOTAL	12 268	14 099
PROVISIONS	0	0
VALEURS NETTES	12 268	14 099

⁽¹⁾ A la clôture de l'exercice, la société détient 66 191 titres pour un montant de 1 181 K€. Les actions propres détenues couvrent la totalité des engagements liés aux stocks options.

3.3.4 Capital

Le capital social est constitué de 3 766 560 actions pour un montant de 25 000 000 Euros, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives détenues depuis plus de trois ans par le même actionnaire.

3.3.4.1 Variation des capitaux propres

	Montant Début exercice	Affectation Résultat N-1	Variation	Montant Fin exercice
Capital	25 000			25 000
Primes	3 455			3 455
Réserve légale	2 517		1	2 517
Autres Réserves	38 500	13 500	1	52 000
Report à Nouveau	222	256		478
Résultat	15 183	-15 183	10 432	10 432
Provisions règlementées	28		12	40
TOTAL	84 906	-1 427	10 444	93 923

Distribution de dividendes pour 1 427 K€.

⁽²⁾ Les autres placements constitués de SICAV, de certificats de dépôt et d'autres produits de placement s'élèvent à 11 086 K€ au 30/09/16.



3.3.4.2 Variation des actions propres

Le nombre d'actions propres a évolué de la manière suivante :

Clôture (1)	199 189
Cessions	(19 262)
Acquisitions	19 647
Ouverture	198 804
	Exercice 2016

⁽¹⁾ La valeur des actions propres au 30 septembre 2016, déterminée sur la base de la moyenne des cours de bourse du mois de septembre 2016, et inscrite dans les comptes sociaux de Lacroix SA, s'élève à K€ 3 773.

3.3.5 Etat des Provisions

TOTAL	257	21	215	63
Provisions risques & charges - Risques levée stock options - Indemnités départ retraite - Autres risques	252 5 0	0 21	215	38 26 0
	Ouverture	Augmentation	Diminution	Cloture

La société provisionne les indemnités de départ à la retraite, sur la base des dispositions conventionnelles.

• Il s'agit d'un régime à prestations définies. L'évaluation de la provision est réalisée par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées, sur la base d'un taux d'actualisation de 0.80%

3.3.6 Stocks options

Des options d'achat d'actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés. Le prix d'exercice des options octroyées est égal à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédents la date d'octroi. Les options sont subordonnées à l'accomplissement de 4 années de services.



Le nombre d'options et leur prix d'exercice moyen pondéré sont détaillés ci-dessous :

Clôture	45 250	69 328
Non activable (suite départ & fin de plan)	(24 078)	(3 000)
Levées		
Octroyés		511.1010.11.010.00.000.00
Ouverture	69 328	72 328
	Exercice 2016	Exercice 2015

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions à la clôture de l'exercice sont détaillés ci-après :

Date des plans		Date des plans Condi	
Attribution	n Début option Pri d'exer		Nombre d'actions
sept2006	sept2010	21,09	23 250
déc2006 févr2008	déc2010 févr2012	20,70 22,73	6 000 3 000
oct2008 oct2011	oct2012 oct2015	17,01 14,33	6 000 7 000
- Alborator 2100 - accounts	the constitution and with the second of the		45 250

3.3.7 Comptes de régularisation

Produits à recevoir

	Exercice 2016	Exercice 2015
Créances clients et comptes rattachés	48	31
Etat	4	157
Intérêts courus	30	22
Divers produits à recevoir		0
Total	81	210



Charges constatées d'avance

	Exercice 2016	Exercice 2015
Charges exploitation	62	68
Charges financières	2	1
Total	63	69

Charges à payer

Total	579	530
Autres dettes	0	76
Disponibilités, charges à payer	1	1
Dettes fiscales et sociales	390	305
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142	103
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	47	46
	Exercice 2016	Exercice 2015

3.3.8 Postes du bilan concernant les entreprises liées

	Exercice 2016
Immobilisations financières (1)	63 450
Créances	40 509
Dettes	16 308
	I

⁽¹⁾ montant net pour lequel il existe une provision de 6 805 K€ (note 3.3.1)



3.4 Notes sur le Résultat

Sauf cas contraire, les montants sont exprimés en $K \in$.

3.4.1 Détail des charges et produits exceptionnels

	Exercice 2016
Pénalités	0
Cessions immobilisations incorporelles	7
Cessions immobilisations corporelles	/
Cessions immobilisations financières	
Cessions valeurs mobilières de placement	
Mali sur rachat d'action	28
Dotation amortissements dérogatoires	15
Provision valeur mobilières placements	
Total Charges	50
Cessions immobilisations incorporelles	7
Cessions immobilisations corporelles	
Cessions immobilisations financières	
Cessions valeurs mobilières de placement	
Boni sur rachat d'action	
Reprise provision risques et charges	
Reprise amortissements dérogatoires	3
Total Produits	10
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-40

3.4.2 Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt	Après Impôt
RESULTAT COURANT RESULTAT EXCEPTIONNEL PARTICIPATION	7 410 -40		7 410 -40 0
INTEGRATION FISCALE : produit d'impôt		3 062	3 062
RESULTAT NET	7 370	3 062	10 432



3.4.3 Sociétés intégrées fiscalement

La société est tête de groupe d'un périmètre fiscal. La liste des entités membres de ce périmètre est présentée en note 3.2.9

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique calculé en l'absence d'intégration fiscale est une économie de 3 062 K€.

3.4.4 Charges et produits concernant les entreprises liées

	Exercice 2016
Charges d'exploitation	405
Charges financières	65
Produits d'exploitation	2 399
Produits financiers	8 613
Charges exceptionnelles	0
Produits exceptionnels	7

3.4.5 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

	Ouverture	Variation	rs Clo	Cloture	
NATURE	Actif P	assif Actif	Passif Actif	Passif	
I. Décalages certains ou éventuels					
Charges non Déductibles temporairement Provision pour impôts Indemnités départ retraite Autres	5	21	26		
II. Impact des éléments à imputer (antérieur à l'intégration fiscale)					
Amortissements réputés différés Déficits reportables Moins value à Long Terme					
III. Régime de l'intégration fiscale					
Amortissements réputés différés Déficits reportables Moins values nettes à Long Terme	993	11 448	12 441		
IV. Eléments de Taxation Eventuelle					
Plus value en sursis d'imposition (titres) Montant de la Réserve Spéciale des Plus- Values à Long Terme (base d'impôt)					
		1 1	1 1		

L'impact des plus values à long terme à la clôture est évalué au taux de 0 %,



3.5 Renseignements divers

3.5.1 Effectifs

L'effectif moyen hors mandataire pour l'exercice s'est élevé à 7 personnes ayant le statut cadre.

3.5.2 Identification de la société consolidante

VINILA INVESTISSEMENTS SAS au capital de 65 000 Euros n° SIRET : 354 034 993 00023

3.5.3 Engagements financiers

	Exercice 2016
Avals et cautions donnés aux filiales	
Dettes garanties par des suretés réelles	
Effets escomptés non échus	
Engagement en matière de pensions, retraites et indemnités	20
Engagement de rachat d'actions	934

3.5.4 Rémunération des Dirigeants

Les rémunérations versées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance, à raison de leurs fonctions dans la société s'élèvent à 661K€.

3.5.5 Filiales et participations

	Capital social		Quote-part du capital détenue	Valo comp des titres Brute	table	Prêts et avances consentis non remboursés		Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes Encaissés au cours de l'exercice
1. Filiales détenues à plus de 50%				11111 - 4111 - 11 11 11		Property of the State of States of				
LACROIX SOFREL LACROIX ELECTRONICS LACROIX CITY LACROIX V LACROIX VI	5 500 25 000 9 373 5	-5 111	100,00%	13 348 39 427 14 999 5	13 348 32 622 14 999 5	15 969		36 847 99 062 1 310	-10 097	
2. Participations détenues entre 10 et 50 %				10.00		D 2-				= 17 %
Néant 3. Participation inférieure à 10 %							ü	1979	- 5	
Autres participations				0	0	-				-
TOTAL	114			67 784	60 979	42 478		i de la composição de l		8 306



3.5.6 Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement n'est intervenu durant la période.